

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Isabelle MONFORT, Madame Marie BARRUE, Madame Marie-Paule PRESTAT, Madame Chantal PORTUESE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRARDO (pouvoir à Monsieur Jean-François MAUTE)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur FOUQUE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur MARION (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240405-24_00220-BF
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

OBJET : FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de plaisance d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2024

RAPPORTEUR : Madame Sophie MANA - 5eme Adjoint

Le rapporteur soumet aux membres du conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des ports de plaisance d'Hyères les Palmiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir débattu,

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L.1612-1 et suivants,

VU les termes du débat d'orientation budgétaire soumis au conseil municipal le 23 février 2024,

VU l'avis de la quatrième Commission,

VU l'avis des conseils portuaires des Ports d'Hyères,

VU l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière des Ports de Plaisance d'Hyères,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe des Ports de plaisance d'Hyères les Palmiers qui s'élève à :

Section d'investissement : 4 626 924,23 €

Section de fonctionnement : 13 542 829,18 €

18 169 753,41 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


Monsieur Olivier M...
Secrétaire de séance



Mairie Hyeres-Les-Palmiers
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83412 - VAR - 2009

Le Maire
Jean-Pierre GIRAN



Mairie Hyeres-Les-Palmiers
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
83412 - VAR - 2009

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF **2024**

SOMMAIRE

Préambule page 2

I – SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses réelles d'exploitation page 3

2. Les recettes réelles d'exploitation page 5

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses réelles d'investissement page 7

2. Les recettes réelles d'investissement page 8

III – GESTION DE LA DETTE

page 9



Préambule

Les arbitrages des propositions budgétaires réalisés au mois de janvier 2024 ont abouti au budget primitif de l'exercice 2024 présenté dans ce rapport.

Les grands axes de la stratégie financière 2024 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 février dernier et présentés à la 4^{ème} commission le 03 avril 2024.

Les axes qui avaient été présentés pour ce budget se déclinent comme suit :

- Accueil portuaire avec la modernisation des infrastructures
- Sécurité portuaire
- Plan d'eau et environnement
- Modernisation des services

Elaboré dans un contexte particulièrement difficile, la Commune d'Hyères souhaite maintenir la qualité du service rendu aux usagers des ports et renforcer son attractivité. Afin d'y parvenir, il a été retenu les grandes orientations suivantes :

- Maintien d'une épargne suffisante grâce à une maîtrise des dépenses d'exploitation : *pas d'augmentation des tarifs en 2024*
- Investissement maintenu à un bon niveau : *2,5 M€*
- Recours à l'emprunt limité : *300 K€ pour cette année.*

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Le budget primitif portuaire pour l'exercice 2024, qui rassemble la gestion de cinq ports de plaisance, s'équilibre à 18 169 753,41 € qui se répartit de la façon suivante :

Section d'exploitation	13 542 829,18	74,54%
Section d'investissement	4 626 924,23	25,46%
Total	18 169 753,41	100,00%

Tout comme les années passées, le budget primitif intègre par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2023 de chacun des ports soit une somme totale de 1 452 215,91 €.

I – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses réelles d'exploitation

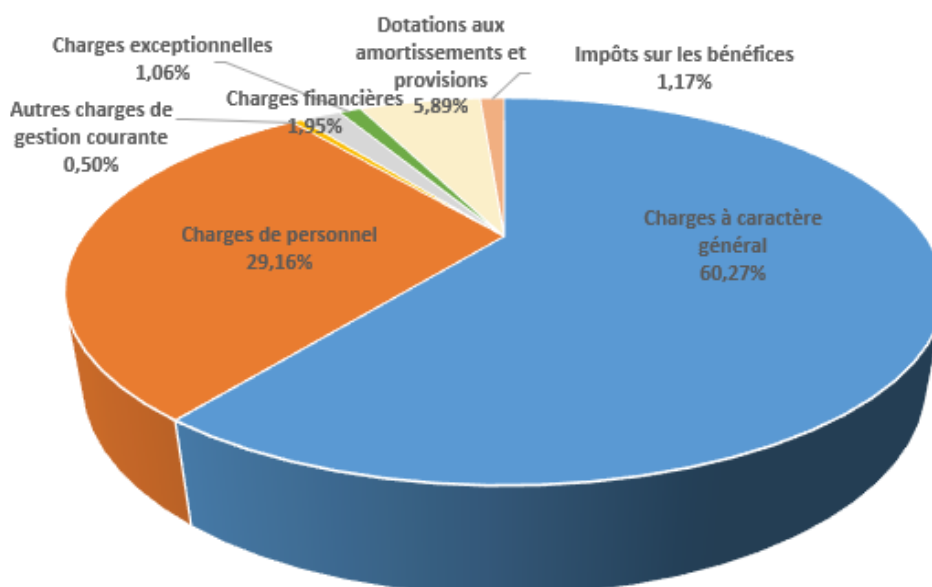
Le budget a été élaboré dans un contexte marqué par une inflation qui reste élevée. Tous les postes subissent des augmentations : de la masse salariale, avec des hausses successives du point d'indice et d'autres mesures catégorielles prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents, mais aussi des matières premières et des marchés de prestations qui sont révisés obligatoirement chaque année.

Ainsi, le budget affecté à cette section s'élève à 10 422 829,18 € en évolution de 8,28 % par rapport au budget primitif 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation	%
011	Charges à caractère général	5 569 963,10	6 281 976,48	712 013,38	12,78%
012	Charges de personnel	2 912 939,00	3 039 352,70	126 413,70	4,34%
014	Atténuations de produits	8 150,00	0,00	-8 150,00	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	21 352,66	52 203,00	30 850,34	144,48%
66	Charges financières	139 448,00	203 120,00	63 672,00	45,66%
67	Charges exceptionnelles	26 660,00	110 610,00	83 950,00	314,89%
68	Dotations aux amortissements et provisions	923 937,00	613 567,00	-310 370,00	-33,59%
69	Impôts sur les bénéfices	23 000,00	122 000,00	99 000,00	430,43%
	Dépenses réelles d'exploitation	9 625 449,76	10 422 829,18	797 379,42	8,28%

La ventilation de ces dépenses est la suivante :





Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 6,3 M€ soit 60,27 % des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises. Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'achat du carburant destiné à la revente : 2,6 M€
- l'entretien du patrimoine (bâti, matériel, véhicules) : 1,2 M€
- la fiscalité (hors impôt sur les bénéfiques) : 1 M€
- les fluides : 355 K€
- les opérations de dragage : 350 K€

Ces charges progressent de 12,78% soit + 712 K€ par rapport au budget primitif 2023.

Cette évolution s'explique en grande partie par la reprise des engagements non rattachés à l'exercice 2023 du fait de la fusion des cinq budgets portuaires.

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 29,16 % des dépenses réelles d'exploitation, progressent de 4,34 % en 2024 par rapport au budget primitif 2023, soit +126 K€.

Ce poste a été largement commenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

En résumé, il se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire, qu'il soit permanent ou saisonnier (environ 2,5 M€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (497 K€).

- les autres charges de gestion courante

Ces charges pèsent peu sur le budget portuaire. Elles n'enregistrent que les pertes sur créances irrécouvrables estimées à 52 K€ et financées majoritairement par des provisions.

- les charges financières

En 2024, les charges financières représentent moins de 2% des dépenses réelles d'exploitation. Elles s'élèvent à 203 K€, en augmentation de 45,66%, qui s'explique uniquement par l'absence de rattachement en 2023 des Intérêts Courus Non Echus.

- les dotations aux amortissements et aux provisions

Une série de provisions est mise en place afin d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Toutes ces provisions font l'objet de délibérations spécifiques.



Ainsi, la somme de 614 K€ est inscrite au budget afin de couvrir :

- les créances douteuses : 12 656 €
- le contentieux indemnitaire : 49 491 €
- le rehaussement de quais du port Saint-Pierre : 233 620 €
- la reprise du revêtement de quais du port du Niel : 78 300 €
- la reprise du revêtement de quais du port Auguier : 59 500 €
- le dragage des bassins du port Saint Pierre : 180 000 €

- les autres charges d'exploitation

Ce poste intègre les charges exceptionnelles, pour un montant de 110 610 € relatives à des indemnisations, et l'impôt sur les bénéfices estimé à 122 000 €.

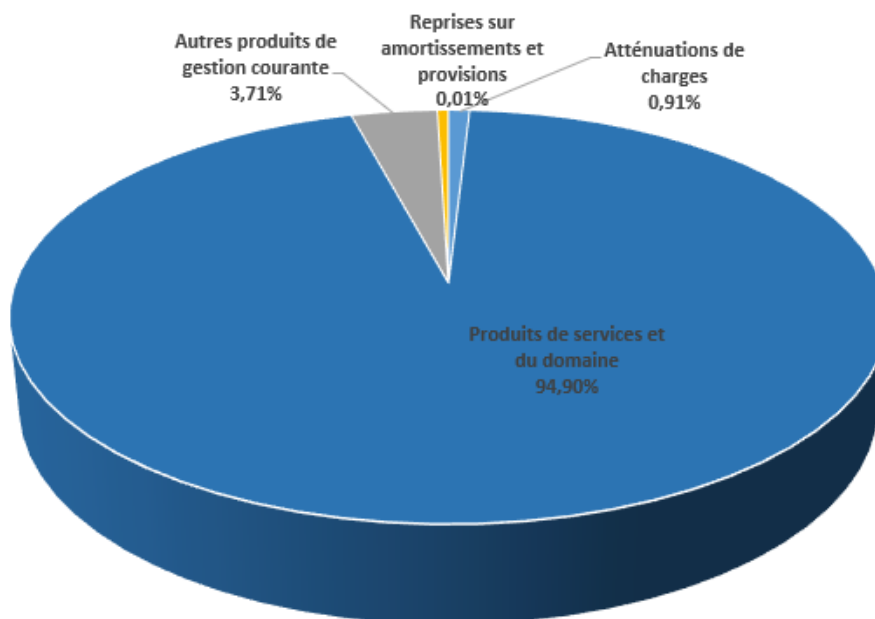
2. Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation pour l'année 2024 s'établissent à 12 011 873,27 € en évolution de 2,97% par rapport au budget primitif 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation	%
013	Atténuations de charges	106 000,00	216 500,00	110 500,00	104,25%
70	Produits de services et du domaine	11 070 246,50	11 090 948,27	20 701,77	0,19%
75	Autres produits de gestion courante	432 835,00	447 456,00	14 621,00	3,38%
77	Produits exceptionnels	54 484,00	36 000,00	-18 484,00	-33,93%
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 506,00	220 969,00	219 463,00	14572,58%
Recettes réelles d'exploitation		11 665 071,50	12 011 873,27	346 801,77	2,97%

La répartition de ces recettes est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 11,1 M€, ce poste représente près de 95% des recettes réelles d'exploitation et reste constant par rapport au budget primitif 2023.

Ces produits se ventilent en :

- redevances d'amarrage : 6,7 M€
- vente de carburant : 2,9 M€
- prestations de grutage et de stationnement sur les zones d'activités : 860 K€
- occupation du domaine portuaire (marché dominical, nocturnes, terrasses...) : 433 K€

- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représenteront en 2024 un montant de 447 K€ et sont constitués principalement par des produits issus de la location de locaux dont le Centre Commercial du Nautisme.

Ce poste évolue de 3,38% qui s'explique par la révision des prix.

- Reprises sur amortissements et provisions

Les provisions pour gros entretien font l'objet d'une reprise dès lors que la dépense est inscrite au budget. Cette année, sur les 221 K€, 187 K€ concernent le financement de la 1^{ère} tranche du rehaussement de quais.

Les 34 K€ restant concernent des reprises sur provisions de créances douteuses.



- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de produits qui correspondent à la valorisation du stock final de carburant (217 K€), de pénalités appliquées dans le cadre de marchés publics et de remboursements d'assurance.

Au vu des équilibres de la section d'exploitation, un virement de 794 K€ pourra être effectué au profit de la section d'investissement, en complément des dotations aux amortissements d'un montant de 2,3 M€, pour le financement des équipements.

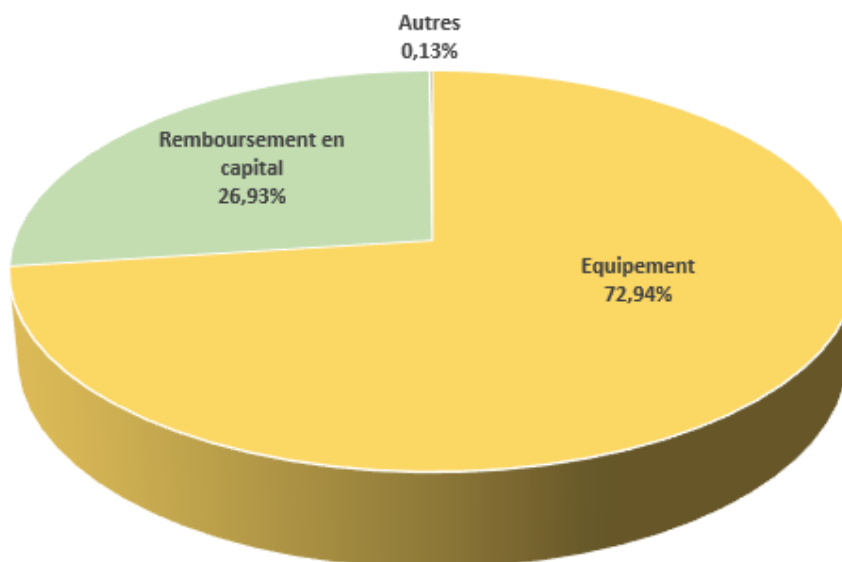
II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports. Il retrace les projets à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement prépare l'avenir ...

1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2024 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.



Ainsi, un montant de 4 548 184,23 € de dépenses réelles d'investissement est inscrit au budget primitif 2024 dont 3 317 234,23 € d'équipement brut représentant près de 73 % de ces dépenses.



Les efforts réalisés en matière d'équipement sont nécessaires afin de transformer durablement nos ports, améliorer leur l'attractivité en agissant sur l'accueil et la sécurité des plaisanciers et en proposant de nouveaux services.

- ✓ Accueil portuaire : Modernisation des infrastructures : 474 500 €
 - Aménagement du quai d'accueil
 - Aménagement du quai d'honneur et du quai des pêcheurs (AP/CP)
 - Acquisition de bateaux semi-rigides
 - Diagnostic des bâtiments
 - Etude paysagère

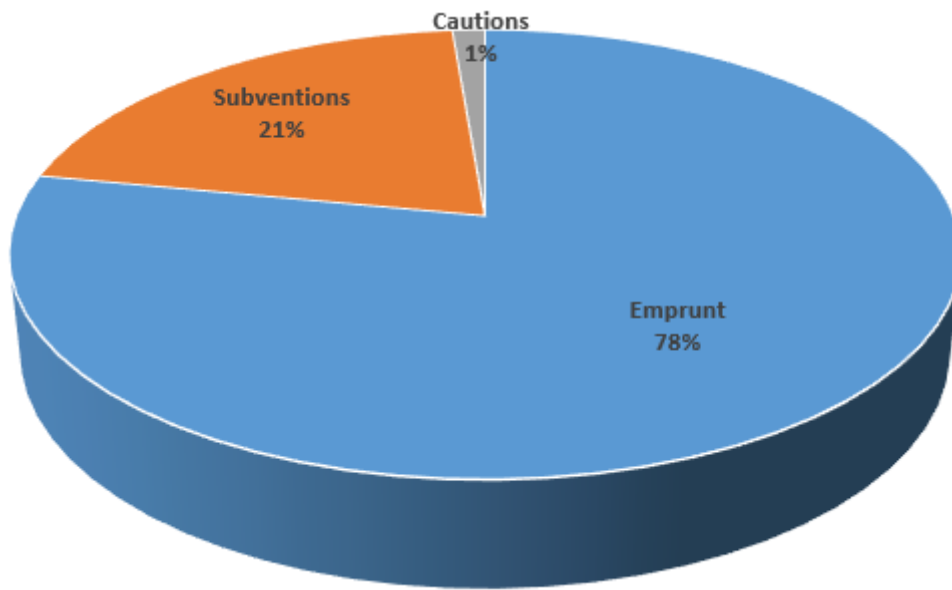
- ✓ Sécurité portuaire : 422 500 €
 - Fermeture des pannes
 - Installation de barrières et de bornes d'accès aux quais
 - Caissons lumineux de bouts de pannes
 - Installation de caméras
 - Installation de poteaux incendie

- ✓ Plan d'eau et environnement : 1 026 535 €
 - Plan de renouvellement des chaines mères, mouillages, bollards
 - Ponton ANA – 3^{ème} tranche
 - Super-chargeur pour bateaux électriques et bornes de rechargement pour véhicules
 - Compteurs communicants bassin n°3
 - Remplacement des anodes de quais
 - Bornes eau/électricité
 - Pompes aspirantes Ekopol

- ✓ Modernisation des services : 51 460 €
 - Sondeur pour réaliser des bathymétries
 - Renouvellement matériel informatique / téléphonique
 - Outillage pour les équipes
 - Mobilier

2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèveront pour 2024 à 384 452 €. Elles sont constituées d'un emprunt de 300 K€, de subventions reportées de 2023 pour le financement des cuves de la station d'avitaillement et de quelques cautions.



III – GESTION DE LA DETTE

Un emprunt de 300 000 € est inscrit au budget primitif 2024 afin de financer les équipements du port Saint-Pierre. Comme chaque année, cet emprunt fera l'objet d'une mise en concurrence afin de pouvoir bénéficier du meilleur taux d'intérêt.

Le remboursement en capital de la dette s'élevant à 1 224 900 €, le capital restant dû continuera à diminuer pour atteindre le niveau de 6,3 M€ au 31 décembre 2024 contre 7,2 M€ au début de l'année.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21830069700552	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE D'HYERES LES PALMIERS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : HYERES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : LES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	31
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	32
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	36
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 542 829,18	12 090 613,27
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 452 215,91
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		13 542 829,18	13 542 829,18

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 626 924,23	3 504 452,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 122 472,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 626 924,23	4 626 924,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 169 753,41	18 169 753,41
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 536 088,10	0,00	6 281 976,48	6 281 976,48	6 281 976,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 023 922,00	0,00	3 039 352,70	3 039 352,70	3 039 352,70
014	Atténuations de produits	4 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 447,66	0,00	52 203,00	52 203,00	52 203,00
Total des dépenses de gestion des services		8 585 607,76	0,00	9 373 532,18	9 373 532,18	9 373 532,18
66	Charges financières	139 448,00	0,00	203 120,00	203 120,00	203 120,00
67	Charges exceptionnelles	30 611,00	0,00	110 610,00	110 610,00	110 610,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 083 957,00		613 567,00	613 567,00	613 567,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	66 000,00	0,00	122 000,00	122 000,00	122 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 905 623,76	0,00	10 422 829,18	10 422 829,18	10 422 829,18
023	Virement à la section d'investissement (6)	592 408,92		794 000,00	794 000,00	794 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 301 219,00		2 326 000,00	2 326 000,00	2 326 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 893 627,92		3 120 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00
TOTAL		12 799 251,68	0,00	13 542 829,18	13 542 829,18	13 542 829,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	86 345,00	0,00	216 500,00	216 500,00	216 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 285 229,50	0,00	11 090 839,27	11 090 839,27	11 090 839,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	432 835,00	0,00	447 456,00	447 456,00	447 456,00
Total des recettes de gestion des services		11 804 409,50	0,00	11 754 795,27	11 754 795,27	11 754 795,27
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	143 484,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	1 552,00		221 078,00	221 078,00	221 078,00
Total des recettes réelles d'exploitation		11 949 445,50	0,00	12 011 873,27	12 011 873,27	12 011 873,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	156 740,00		78 740,00	78 740,00	78 740,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		156 740,00		78 740,00	78 740,00	78 740,00
TOTAL		12 106 185,50	0,00	12 090 613,27	12 090 613,27	12 090 613,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 452 215,91
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 041 260,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	326 041,60	0,00	151 889,03	151 889,03	151 889,03
21	Immobilisations corporelles	3 086 068,59	0,00	2 777 499,55	2 777 499,55	2 777 499,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	307 845,65	0,00	307 845,65	307 845,65	307 845,65
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des dépenses d'équipement	3 719 955,84	0,00	3 317 234,23	3 317 234,23	3 317 234,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 213 750,00	0,00	1 230 950,00	1 230 950,00	1 230 950,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 213 750,00	0,00	1 230 950,00	1 230 950,00	1 230 950,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 933 705,84	0,00	4 548 184,23	4 548 184,23	4 548 184,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	156 740,00	0,00	78 740,00	78 740,00	78 740,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	158 720,00	0,00	78 740,00	78 740,00	78 740,00
	TOTAL	5 092 425,84	0,00	4 626 924,23	4 626 924,23	4 626 924,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	146 567,00	0,00	79 452,00	79 452,00	79 452,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	846 567,00	0,00	379 452,00	379 452,00	379 452,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	567 507,95	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	579 507,95	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 426 074,95	0,00	384 452,00	384 452,00	384 452,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	592 408,92	0,00	794 000,00	794 000,00	794 000,00

Affichage du 11/04/2024 Au 11/06/2024
VILLE D'HYERES LES PALMIERS - LES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 301 219,00		2 326 000,00	2 326 000,00	2 326 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 980,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 895 607,92		3 120 000,00	3 120 000,00	3 120 000,00
TOTAL		4 321 682,87	0,00	3 504 452,00	3 504 452,00	3 504 452,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 122 472,23
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

3 041 260,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 281 976,48		6 281 976,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 039 352,70		3 039 352,70
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 203,00		52 203,00
66	Charges financières	203 120,00	0,00	203 120,00
67	Charges exceptionnelles	110 610,00	0,00	110 610,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	613 567,00	2 326 000,00	2 939 567,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	122 000,00		122 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		794 000,00	794 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	10 422 829,18	3 120 000,00	13 542 829,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 740,00	30 740,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 230 950,00	0,00	1 230 950,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	80 000,00		80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	151 889,03	0,00	151 889,03
21	Immobilisations corporelles (6)	2 777 499,55	48 000,00	2 825 499,55
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	307 845,65	0,00	307 845,65
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 548 184,23	78 740,00	4 626 924,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	216 500,00		216 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 090 839,27		11 090 839,27
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		48 000,00	48 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	447 456,00		447 456,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	36 000,00	30 740,00	66 740,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	221 078,00	0,00	221 078,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		12 011 873,27	78 740,00	12 090 613,27

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 452 215,91
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	79 452,00	0,00	79 452,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	305 000,00	0,00	305 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 326 000,00	2 326 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		794 000,00	794 000,00
Recettes d'investissement – Total		384 452,00	3 120 000,00	3 504 452,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 122 472,23
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 536 088,10	6 281 976,48	6 281 976,48
60221	Combustibles et carburants	2 497 916,00	2 400 316,00	2 400 316,00
60228	Autres fournitures consommables	0,00	5 000,00	5 000,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	85 700,00	216 500,00	216 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	282 300,00	355 436,76	355 436,76
6063	Fournitures entretien et petit équipt	219 508,13	271 247,03	271 247,03
6064	Fournitures administratives	4 800,00	4 650,00	4 650,00
6066	Carburants	24 400,00	26 847,49	26 847,49
6068	Autres matières et fournitures	36 921,60	22 936,14	22 936,14
611	Sous-traitance générale	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6135	Locations mobilières	38 590,00	66 300,00	66 300,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	110 777,00	125 538,27	125 538,27
61523	Entretien, réparations réseaux	28 454,37	12 107,29	12 107,29
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	616 720,00	1 061 912,54	1 061 912,54
61551	Entretien matériel roulant	18 900,00	50 513,47	50 513,47
61558	Entretien autres biens mobiliers	56 150,00	73 187,81	73 187,81
6156	Maintenance	66 355,00	69 031,01	69 031,01
6161	Multirisques	4 884,00	16 675,00	16 675,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	4 909,00	0,00	0,00
6168	Autres	9 906,00	5 570,00	5 570,00
617	Etudes et recherches	16 350,00	28 535,16	28 535,16
618	Divers	35 216,00	30 555,00	30 555,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	8 015,00	4 050,00	4 050,00
6226	Honoraires	26 000,00	47 812,00	47 812,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 807,00	21 000,00	21 000,00
6228	Divers	26 800,00	43 200,00	43 200,00
6231	Annonces et insertions	14 040,00	7 570,00	7 570,00
6236	Catalogues et imprimés	4 050,00	2 900,00	2 900,00
6238	Divers	52 000,00	57 600,00	57 600,00
6247	Transports collectifs personnel	20 300,00	11 000,00	11 000,00
6248	Divers	79 000,00	121 932,01	121 932,01
6251	Voyages et déplacements	200,00	250,00	250,00
6256	Missions	500,00	400,00	400,00
6257	Réceptions	8 000,00	700,00	700,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 630,00	34 920,00	34 920,00
627	Services bancaires et assimilés	12 920,00	17 930,00	17 930,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 560,00	10 300,00	10 300,00
6282	Frais de gardiennage	15 600,00	22 369,50	22 369,50
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	5 000,00	5 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 718,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 000,00	800,00	800,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	89 728,00	104 000,00	104 000,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	44 885,00	15 350,00	15 350,00
63512	Taxes foncières	480 041,00	519 300,00	519 300,00
6358	Autres droits	227 777,00	226 234,00	226 234,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	174 760,00	141 500,00	141 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 023 922,00	3 039 352,70	3 039 352,70
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	737 052,00	497 000,00	497 000,00
6331	Versement de mobilité	26 269,00	27 209,00	27 209,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 091,00	16 076,00	16 076,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 543 669,00	1 443 314,00	1 443 314,00
6414	Indemnités et avantages divers	43 626,00	327 878,00	327 878,00
6415	Supplément familial	27 207,00	12 612,00	12 612,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	372 993,00	420 201,00	420 201,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	188 644,00	210 366,70	210 366,70
6454	Cotisations au Pôle emploi	42 500,00	49 221,00	49 221,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 687,00	6 678,00	6 678,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 080,00	3 671,00	3 671,00
648	Autres charges de personnel	19 104,00	25 126,00	25 126,00
014	Atténuations de produits (7)	4 150,00	0,00	0,00
7096	RRR sur prestations de services	4 150,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 447,66	52 203,00	52 203,00
6541	Créances admises en non-valeur	18 917,00	47 193,00	47 193,00
6542	Créances éteintes	2 500,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	30,66	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		8 585 607,76	9 373 532,18	9 373 532,18
66	Charges financières (b) (8)	139 448,00	203 120,00	203 120,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	133 300,00	134 300,00	134 300,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	6 148,00	68 820,00	68 820,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 611,00	110 610,00	110 610,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	700,00	700,00	700,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	3 951,00	84 750,00	84 750,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 300,00	4 500,00	4 500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	20 660,00	20 660,00	20 660,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 083 957,00	613 567,00	613 567,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	1 053 270,00	600 911,00	600 911,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	30 687,00	12 656,00	12 656,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (e) (10)	66 000,00	122 000,00	122 000,00
6951	Impôts sur les bénéfécies	66 000,00	122 000,00	122 000,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		9 905 623,76	10 422 829,18	10 422 829,18
023	Virement à la section d'investissement	592 408,92	794 000,00	794 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 301 219,00	2 326 000,00	2 326 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 301 219,00	2 326 000,00	2 326 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 893 627,92	3 120 000,00	3 120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 893 627,92	3 120 000,00	3 120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 799 251,68	13 542 829,18	13 542 829,18

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	68 820,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	86 345,00	216 500,00	216 500,00
6032	Variat° stocks autres approvisionnements	86 000,00	216 500,00	216 500,00
6959	Atténuat° - Impôts sur les bénéf.	345,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 285 229,50	11 090 839,27	11 090 839,27
706	Prestations de services	7 565 132,50	7 596 613,42	7 596 613,42
707	Ventes de marchandises	2 947 168,00	2 880 000,00	2 880 000,00
7082	Commissions et courtages	0,00	5 400,00	5 400,00
7083	Locations diverses	423 840,00	433 002,00	433 002,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	200 983,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	60 806,00	80 584,85	80 584,85
7088	Autres produits activités annexes	87 300,00	95 239,00	95 239,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	432 835,00	447 456,00	447 456,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	361 000,00	382 000,00	382 000,00
7541	Redevance de stationnement	41 000,00	35 000,00	35 000,00
7588	Autres	30 835,00	30 456,00	30 456,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		11 804 409,50	11 754 795,27	11 754 795,27
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	143 484,00	36 000,00	36 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	113 484,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	1 552,00	221 078,00	221 078,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	187 200,00	187 200,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	1 552,00	33 878,00	33 878,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		11 949 445,50	12 011 873,27	12 011 873,27
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	156 740,00	78 740,00	78 740,00
722	Immobilisations corporelles	126 000,00	48 000,00	48 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 740,00	30 740,00	30 740,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		156 740,00	78 740,00	78 740,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 106 185,50	12 090 613,27	12 090 613,27

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 452 215,91
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	13 542 829,18

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	326 041,60	151 889,03	151 889,03
2031	Frais d'études	312 254,80	126 395,27	126 395,27
2033	Frais d'insertion	12 500,00	6 238,76	6 238,76
2051	Concessions et droits assimilés	1 286,80	19 255,00	19 255,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 086 068,59	2 777 499,55	2 777 499,55
2131	Bâtiments	160 926,16	40 826,16	40 826,16
2135	Installations générales, agencements	32 789,86	185 019,00	185 019,00
2153	Installations à caractère spécifique	2 594 436,67	2 429 483,85	2 429 483,85
2154	Matériel industriel	67 038,43	32 390,00	32 390,00
2182	Matériel de transport	111 709,00	40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	66 344,80	23 618,40	23 618,40
2184	Mobilier	24 077,76	19 162,14	19 162,14
2188	Autres immobilisations corporelles	28 745,91	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	307 845,65	307 845,65	307 845,65
2313	Constructions	307 845,65	307 845,65	307 845,65
2402	Opération d'équipement n° 2402 (5)	0,00	80 000,00	80 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 719 955,84	3 317 234,23	3 317 234,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 213 750,00	1 230 950,00	1 230 950,00
1641	Emprunts en euros	1 200 700,00	1 224 900,00	1 224 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 050,00	6 050,00	6 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 213 750,00	1 230 950,00	1 230 950,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 933 705,84	4 548 184,23	4 548 184,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	156 740,00	78 740,00	78 740,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	30 740,00	30 740,00	30 740,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	18 840,00	30 740,00	30 740,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	11 900,00	0,00	0,00
	Charges transférées	126 000,00	48 000,00	48 000,00
2135	Installations générales, agencements	46 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	80 000,00	48 000,00	48 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 980,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	990,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	990,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		158 720,00	78 740,00	78 740,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 092 425,84	4 626 924,23	4 626 924,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	146 567,00	79 452,00	79 452,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	82 821,00	20 706,00	20 706,00
1312	Subv. équipt Régions	58 746,00	58 746,00	58 746,00
1318	Autres subventions d'équipement	5 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		846 567,00	379 452,00	379 452,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	567 507,95	0,00	0,00
1064	Réserves réglementées	2 010,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	565 497,95	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	12 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		579 507,95	5 000,00	5 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 426 074,95	384 452,00	384 452,00
021	Virement de la section d'exploitation	592 408,92	794 000,00	794 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 301 219,00	2 326 000,00	2 326 000,00
28031	Frais d'études	41 779,00	21 605,00	21 605,00
28033	Frais d'insertion	4 235,00	3 855,00	3 855,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 900,00	4 105,00	4 105,00
28121	Aménagement Terrains nus	82 000,00	46 984,00	46 984,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 801,00	1 801,00	1 801,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 200,00	1 166,00	1 166,00
28131	Bâtiments	228 720,00	74 376,00	74 376,00
28135	Installations générales, agencements, ..	26 700,00	30 517,00	30 517,00
28138	Autres constructions	0,00	1 478,00	1 478,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 773 754,00	1 977 420,00	1 977 420,00
28154	Matériel industriel	71 125,00	85 850,00	85 850,00
28182	Matériel de transport	27 250,00	21 357,00	21 357,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 220,00	37 760,00	37 760,00
28184	Mobilier	7 720,00	5 870,00	5 870,00
28188	Autres	7 815,00	11 856,00	11 856,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 893 627,92	3 120 000,00	3 120 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	1 980,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 980,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 895 607,92	3 120 000,00	3 120 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 321 682,87	3 504 452,00	3 504 452,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 122 472,23
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 626 924,23
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2402 (1)
LIBELLE : Réhabilitation quai d'honneur et quai des Pêcheurs

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-80 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					18 538 400,00									
1641 Emprunts en euros (total)					18 538 400,00									
310/00517813959	Caisse Region. Credit Agricole	06/08/2004	09/08/2004	09/02/2005	4 000 000,00	F		4,650	4,580	EUR	S	P	O	A-1
311/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	23/08/2004	30/12/2004	01/03/2005	3 260 000,00	F		4,490	4,634	EUR	T	P	O	C-1
312/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	23/08/2004	30/12/2004	01/03/2005	170 000,00	F		4,490	4,630	EUR	T	P	O	C-1
313/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	23/08/2004	30/12/2004	01/03/2005	70 000,00	F		4,490	4,630	EUR	T	P	O	C-1
328/00600134148	Caisse Region. Credit Agricole	21/12/2006	27/12/2006	30/03/2007	100 000,00	F		4,080	4,143	EUR	T	P	N	A-1
331/MIN244230/0255616002	Caisse Francaise de Fin.Local	31/12/2007	31/12/2007	01/04/2008	700 000,00	V	TAG03M	4,146	0,670	EUR	T	P	N	A-1
333/MIN244230/0255616004	Caisse Francaise de Fin.Local	05/12/2006	31/12/2008	01/01/2010	600 000,00	F		4,330	4,329	EUR	A	P	N	A-1
335/MIN244230/0255616004	Caisse Francaise de Fin.Local	05/12/2006	31/12/2008	01/01/2010	190 000,00	F		4,330	4,330	EUR	A	P	N	A-1
336/MIN244230/0255616004	Caisse Francaise de Fin.Local	05/12/2006	31/12/2008	01/01/2010	50 000,00	F		4,330	4,330	EUR	A	P	N	A-1
338/00600133889	Caisse Region. Credit Agricole	12/12/2006	28/12/2009	29/03/2010	550 000,00	F		3,850	4,020	EUR	T	P	N	A-1
339/00600133889	Caisse Region. Credit Agricole	12/12/2006	28/12/2009	28/03/2010	50 000,00	F		3,850	3,950	EUR	T	P	N	A-1
340/00600133889	Caisse Region. Credit Agricole	12/12/2006	28/12/2009	28/03/2010	100 000,00	F		3,850	4,020	EUR	T	P	N	A-1
349/MON276818EUR/0295857	Societe Financiere de la NEF	30/11/2011	20/12/2011	01/01/2013	700 000,00	F		4,560	4,560	EUR	A	P	N	A-1
361/MON510545EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	17/12/2013	24/12/2013	01/01/2015	810 000,00	V	EURIBOR12M	1,969	1,500	EUR	A	C	N	A-1
362/MON510544EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	17/12/2013	24/12/2013	01/01/2015	110 000,00	V	EURIBOR12M	1,969	1,580	EUR	A	C	N	A-1
363/MON522325EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	17/12/2013	27/12/2013	01/01/2015	50 000,00	V	EURIBOR12M	1,782	1,370	EUR	A	C	N	A-1
366/MON502033EUR/0502191	Caisse Francaise de Fin.Local	18/12/2014	29/12/2014	01/04/2015	500 000,00	V	EURIBOR03M	1,450	1,110	EUR	T	C	N	A-1
367/2014.097/A1014664	Caisse d'Epargne Cote d'Azur	18/12/2014	22/12/2014	25/03/2015	58 400,00	F		1,870	1,885	EUR	T	C	N	A-1
368/06/15173940	Credit Cooperatif	31/12/2015	31/12/2015	01/05/2016	40 000,00	V	EURIBOR03M	1,240	1,250	EUR	T	C	N	A-1
369/00601568533	Caisse Region. Credit Agricole	28/12/2017	31/12/2017	04/01/2019	900 000,00	F		0,800	0,820	EUR	A	C	N	A-1
370/2397/101/001	Societe Generale	05/07/2019	24/07/2019	24/07/2020	3 340 000,00	F		1,060	0,000	EUR	A	C	N	A-1
371/137578C	Credit Cooperatif	17/12/2020	31/12/2020	05/06/2021	1 290 000,00	F		0,470	0,000	EUR	T	C	N	A-1
372/MON541828EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	28/12/2021	31/12/2021	01/06/2022	350 000,00	F		0,670	0,000	EUR	T	C	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
373/MON541829EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	28/12/2021	31/12/2021	01/06/2022	100 000,00	F		0,780	0,000	EUR	T	C	N	A-1
374/MON541830EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	28/12/2021	31/12/2021	01/06/2022	150 000,00	F		0,830	0,000	EUR	T	C	N	A-1
375/0067174	La Banque Postale	29/12/2023	31/12/2023	01/05/2024	300 000,00	F		3,990	0,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					18 538 400,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		7 230 864,78					1 222 181,17	133 929,61	0,00	56 039,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 230 864,78					1 222 181,17	133 929,61	0,00	56 039,03
310/00517813959	N	0,00	A-1	294 981,78	0,61	F		2,440	294 981,78	5 409,08	0,00	0,00
311/MON223652EUR	N	0,00	C-1	250 909,29	0,92	F		4,490	250 909,29	7 203,05	0,00	0,00
312/MON223652EUR	N	0,00	C-1	13 084,19	0,92	F		4,490	13 084,19	375,62	0,00	0,00
313/MON223652EUR	N	0,00	C-1	5 387,70	0,92	F		4,490	5 387,70	154,68	0,00	0,00
328/00600134148	N	0,00	A-1	43 493,85	7,99	F		4,080	4 696,30	1 703,30	0,00	4,40
331/MIN244230/0255616002	N	0,00	A-1	200 543,13	4,00	V	TAG03M	4,102	44 065,14	7 553,92	0,00	1 587,16
333/MIN244230/0255616004	N	0,00	A-1	235 710,04	5,00	F		4,330	35 242,49	10 206,24	0,00	8 656,52
335/MIN244230/0255616004	N	0,00	A-1	74 643,75	5,00	F		4,330	11 159,01	3 232,07	0,00	2 741,38
336/MIN244230/0255616004	N	0,00	A-1	19 642,42	5,00	F		4,330	2 936,90	850,52	0,00	721,37
338/00600133889	N	0,00	A-1	44 194,27	1,00	F		3,850	44 194,27	4 664,17	0,00	0,00
339/00600133889	N	0,00	A-1	4 075,37	1,00	F		3,850	4 288,34	103,68	0,00	0,00
340/00600133889	N	0,00	A-1	8 038,81	1,00	F		3,850	8 038,81	830,71	0,00	0,00
349/MON276818EUR/0295857	N	0,00	A-1	234 470,01	3,00	F		4,560	54 756,98	10 691,83	0,00	8 172,52
361/MON510545EUR	N	0,00	A-1	324 000,00	5,00	V	EURIBOR12M	4,698	54 000,00	15 432,93	0,00	12 143,73
362/MON510544EUR	N	0,00	A-1	44 000,03	5,00	V	EURIBOR12M	4,698	7 333,33	2 095,83	0,00	1 649,15
363/MON522325EUR	N	0,00	A-1	5 000,00	0,00	V	EURIBOR12M	4,508	5 000,00	228,53	0,00	0,00
366/MON502033EUR/0502191	N	0,00	A-1	208 333,45	6,00	V	EURIBOR03M	5,325	33 333,32	10 511,50	0,00	2 328,15
367/2014.097/A1014664	N	0,00	A-1	5 840,00	0,98	F		1,870	5 840,00	68,26	0,00	0,00
368/06/15173940	N	0,00	A-1	9 000,00	2,08	V	EURIBOR03M	5,208	4 000,00	386,88	0,00	41,88
369/00601568533	N	0,00	A-1	450 000,00	4,01	F		0,800	90 000,00	3 600,00	0,00	2 848,52
370/2397/101/001	N	0,00	A-1	2 805 600,00	20,54	F		1,060	133 600,00	30 235,02	0,00	12 588,09
371/137578C	N	0,00	A-1	1 112 625,00	17,16	F		0,470	64 500,00	5 115,65	0,00	355,78
372/MON541828EUR	N	0,00	A-1	309 166,69	13,15	F		0,670	23 333,32	2 046,34	0,00	159,59
373/MON541829EUR	N	0,00	A-1	91 250,00	18,15	F		0,780	5 000,00	708,74	0,00	56,06
374/MON541830EUR	N	0,00	A-1	136 875,00	18,15	F		0,830	7 500,00	1 131,26	0,00	89,48

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
375/0067174	N	0,00	A-1	300 000,00	15,07	F		3,990	15 000,00	9 389,80	0,00	1 895,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 230 864,78					1 222 181,17	133 929,61	0,00	56 039,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
311/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	3 260 000,00	250 909,29	1	20,00		4,49		0,00		4,490	7 203,05	0,00	3,47
312/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	170 000,00	13 084,19	1	20,00		4,49		0,00		4,490	375,62	0,00	0,18
313/MON223652EUR	Caisse Francaise de Fin.Local	70 000,00	5 387,70	1	20,00		4,49		0,00		4,490	154,68	0,00	0,07
TOTAL (C)		3 500 000,00	269 381,18						0,00			7 733,35	0,00	3,72
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		3 500 000,00	269 381,18						0,00			7 733,35	0,00	3,73

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

VILLE D'HYERES LES PALMIERS - LES PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - BP - 2024

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0
	% de l'encours	96,26	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	6 961 483,60	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	3	0	0	0	0
	% de l'encours	3,72	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	269 381,18	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	17/12/2021

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2021
L	Frais d'insertion non suivies de réalisation	5	17/12/2021
L	Concessions et droits similaires, licences, brevets, dépôts de marques -15 000 HT	2	17/12/2021
L	Logiciels applicatifs, prologiciels + 15 000 HT	5	17/12/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	2	17/12/2021
L	Aménagement de terrains, plantations d'arbres et arbustes	20	17/12/2021
L	Constructions gros uvre	50	17/12/2021
L	Constructions toiture	20	17/12/2021
L	Constructions appareils de levage, ascenseurs	30	17/12/2021
L	Constructions installations et appareils de chauffage	20	17/12/2021
L	Constructions agencements et aménagements	20	17/12/2021
L	Constructions installations électriques et téléphoniques	15	17/12/2021
L	Constructions structures légères, abris	15	17/12/2021
L	Constructions, aménagements sur sol d'autrui (durée du bail)	0	17/12/2021
L	Digues	70	17/12/2021
L	Quais et cales	50	17/12/2021
L	Pontons, pannes	20	17/12/2021
L	Réseaux divers	20	17/12/2021
L	Cuve à carburants	30	17/12/2021
L	Equipement de manutention	20	17/12/2021
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8	17/12/2021
L	Mobilier urbain et équipement de voirie	8	17/12/2021
L	Outillage et autres matériels techniques	8	17/12/2021
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	8	17/12/2021
L	Installations à caractère spécifique équipement lourd	10	17/12/2021
L	Installations à caractère spécifique équipement léger	5	17/12/2021
L	Matériel de stockage et rayonnage	10	17/12/2021
L	Equipement d'ateliers, de garage, des stations carburants	15	17/12/2021
L	Vélos, bateaux semi-rigides, moteurs	5	17/12/2021
L	Véhicules de tourisme, deux roues, bateaux rigides	8	17/12/2021
L	Camions, véhicules utilitaires et véhicules techniques	8	17/12/2021
L	Matériel informatique, photocopieurs	4	17/12/2021
L	Matériel de bureau	5	17/12/2021
L	Mobilier	10	17/12/2021
L	Matériel de communication	5	17/12/2021
L	Cheptel	10	17/12/2021
L	Autres immobilisations corporelles	10	17/12/2021
L	Coffres-forts, armoires ignifugées	20	17/12/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	600 911,00		2 297 770,00	2 898 681,00	187 200,00	2 711 481,00
Provision pour gros entretien réhaussement des quais (SP)	233 620,00	02/04/2021	762 220,00	995 840,00	187 200,00	808 640,00
Provision pour contentieux et litiges indemnitaires (SP)	49 491,00	28/05/2021	279 300,00	328 791,00	0,00	328 791,00
Contentieux et litiges indemnitaires (AY)	0,00	28/05/2021	75 750,00	75 750,00	0,00	75 750,00
Contentieux et litiges indemnitaires (AU)	0,00	28/05/2021	30 600,00	30 600,00	0,00	30 600,00
Provision dragage 3ème bassin (SP)	180 000,00	27/10/2022	1 000 000,00	1 180 000,00	0,00	1 180 000,00
Provision poursuite revêtement des quais (NI)	78 300,00	27/10/2022	90 400,00	168 700,00	0,00	168 700,00
Réfection revêtement des quais Capitainerie (AU)	59 500,00	08/12/2023	59 500,00	119 000,00	0,00	119 000,00
Dépréciations (2)	12 656,00		146 569,00	159 225,00	33 878,00	125 347,00
Provision pour créances douteuses (SP)	0,00	02/04/2021	49 287,00	49 287,00	33 822,00	15 465,00
Provision pour créances douteuses (SP)	0,00	01/04/2022	64 907,00	64 907,00	0,00	64 907,00
Provision pour créances douteuses (AY)	0,00	01/04/2022	2 520,00	2 520,00	56,00	2 464,00
Provision pour créances douteuses (SP)	0,00	31/03/2023	29 855,00	29 855,00	0,00	29 855,00
Provision pour créances douteuses (AP)	55,00	05/04/2024	0,00	55,00	0,00	55,00
Provision pour créances douteuses (AU)	1 893,00	05/04/2024	0,00	1 893,00	0,00	1 893,00
Provision pour créances douteuses (SP)	10 708,00	05/04/2024	0,00	10 708,00	0,00	10 708,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	613 567,00		2 444 339,00	3 057 906,00	221 078,00	2 836 828,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 122 472,23	1 122 472,23
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 122 472,23	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 122 472,23	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 122 472,23	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 255 640,00	1 255 640,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 120 000,00	3 120 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 864 360,00	1 864 360,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 255 640,00	I 1 255 640,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 224 900,00	1 224 900,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 224 900,00	1 224 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 740,00	30 740,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 740,00	30 740,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 120 000,00	III 3 120 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 120 000,00	3 120 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	21 605,00	21 605,00
28033	Frais d'insertion	3 855,00	3 855,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 105,00	4 105,00
28121	Aménagement Terrains nus	46 984,00	46 984,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 801,00	1 801,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 166,00	1 166,00
28131	Bâtiments	74 376,00	74 376,00
28135	Installations générales, agencements, ..	30 517,00	30 517,00
28138	Autres constructions	1 478,00	1 478,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 977 420,00	1 977 420,00
28154	Matériel industriel	85 850,00	85 850,00
28182	Matériel de transport	21 357,00	21 357,00
28183	Matériel de bureau et informatique	37 760,00	37 760,00
28184	Mobilier	5 870,00	5 870,00
28188	Autres	11 856,00	11 856,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	794 000,00	794 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743		Fonctionnement	SNSM Société Nationale de Sauvetage en Mer	Association	18 000,00
6743		Fonctionnement	SNCP Société Nautique et des Pêcheurs Plaisanciers de la Capte les Pesquiers	Association	1 860,00
6743		Fonctionnement	ANA Association Nautique de l'Ayguade	Association	800,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP2402 Réhabilitation quai d'honneur et quai des pêcheurs	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	80 000,00	420 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		406,00	0,00	406,00	3,00	5,00	8,00
Adjoint administratif	C	105,00	0,00	105,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	89,00	0,00	89,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	168,00	0,00	168,00	3,00	0,00	3,00
Attaché principal	A	32,00	0,00	32,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	12,00	0,00	12,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		569,00	0,00	569,00	10,00	22,80	32,80
Adjoint technique	C	173,00	0,00	173,00	0,00	15,80	15,80
Adjoint technique principal 1ère classe	C	66,00	0,00	66,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	150,00	0,00	150,00	1,00	4,00	5,00
Agent de maîtrise	C	90,00	0,00	90,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	57,00	0,00	57,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur principal	A	10,00	0,00	10,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	23,00	0,00	23,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		975,00	0,00	975,00	13,00	27,80	40,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	374-374	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADM	448-448	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Adjoint technique	C	TECH	367-387	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	448-448	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TECH	387-396	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Attaché principal	A	ADM	732-732	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	721-721	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Rédacteur principal 2ème classe	B	ADM	638-638	0,00	A Contrat de droit privé	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 45
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par (1) le maire,
 A Hyères les Palmiers le 05/04/2024
 (1) le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session du Budget annexe du Port de Plaisance d'Hyères Budget Primitif 2024
 A Hyères les Palmiers, le 05/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGOSTA Martine	
BARRUE Marie	
BATTESTI Valérie	
BERNARDI Philippe	
BERNARDINI Véronique	
BRUNEL Jean-Luc	
BURKI Geneviève	
BUTTAFOGHI Isabelle	
CARRASSAN François	
CIRCOSTA Marc	
COLIN Lionel	
COLLIN Marie-Laure	
CORNILEAU François	
CUNEO Laurent	
DECUGIS Claude	
EYNARD-TOMATIS Jean-Michel	
FERJANI Widad	
FOUQUE Jean-Jacques	
FRATELLIA-GUIOL Sébastien	
GALLART Marguerite	
GIRAN Jean-Pierre	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GIRARDO Eric	
LAURENT Pierre	
LEGOUHY Ana-Maria	
LIBESSART Frédéric	
MANA Sophie	
MARINO Edwige	
MARION Jean-David	
MARTIN Eric	
MASSUCO Nicolas	
MAUTE Jean-François	
MICALLEF Olivier	
MONFORT Isabelle	
MONPATE Patrick	
PAPALEO Emilie	
PARENT Marie-Hélène	
PHILIP Thomas	
PORTUESE Chantal	
PRESTAT Marie-Paule	
RITONDALE Lucette	
ROUX Francis	
SCANTAMBURLO Corinne	
THIEBAUD Rémy	
TROPINI Karine	
VERDINO Stéphanie	

Certifié exécutoire par (1) le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Hyères les Palmiers, le 05/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.